

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Près de la moitié des miels importés dans l'UE seraient « frelatés » : il faut imposer des analyses systématiques obligatoires chez les apiculteurs et les conditionneurs selon Famille Michaud Apiculteurs, leader européen du miel.

Gan, le 29 mars 2023. Selon une enquête publiée par la Commission européenne il y a quelques jours, près de la moitié des miels importés dans l'UE seraient « frelatés » avec des sucres. Famille Michaud Apiculteurs plébiscite depuis plusieurs années une systématisation des analyses, avant commercialisation, chez les professionnels du miel permettant de valider la qualité et l'origine des miels. La révision prochaine de la Directive Miel au niveau européen est l'occasion de se saisir du sujet et d'adopter un cadre législatif dissuasif pour les fraudeurs, qui protège réellement les consommateurs et leur garantit des miels 100 % purs, naturels et bruts, sans ajout de sucre, d'additif ou de conservateur.

« Le miel est l'un des 5 produits alimentaires les plus fraudés dans le monde. Si l'on veut vraiment limiter cette fraude et offrir aux consommateurs des miels purs et naturels, sans ajout de sucre ou d'additif, il n'y a pas d'autre solution que d'imposer des analyses chez les apiculteurs et les conditionneurs avant commercialisation. Ces tests existent et sont financièrement accessibles. C'est un combat que l'on mène depuis toujours chez Famille Michaud Apiculteurs et nous analysons 100% de nos miels avec notre laboratoire partenaire. En effet, qu'il soit produit en France ou à l'étranger, un miel peut-être adultéré. Ce n'est pas l'origine d'un miel qui garantit sa qualité mais bien le contrôle » explique Marie Michaud, Directrice générale de Famille Michaud Apiculteurs.

Ce rapport de la Commission arrive à point nommé, puisque la révision de la Directive Miel doit débuter dans les prochaines semaines. Famille Michaud Apiculteurs rappelle également que, pour protéger les consommateurs, le nouveau texte européen devra notamment :

- **S'interdire toute concession quant à la définition du miel** pour garantir qu'il est uniquement le fruit 100% pur et naturel du travail des abeilles et être exclusivement constitué de « *la substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce Apis mellifera à partir du nectar de plantes ou des sécrétions provenant de parties vivantes des plantes ou des excréments laissés sur celles-ci par des insectes suceurs, qu'elles butinent, transforment, en les combinant avec des matières spécifiques propres, déposent, déshydratent, entreposent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche* ». Rien ne doit pouvoir être ajouté.
- **Harmoniser les exigences en matière de transparence d'étiquetage des origines** : aujourd'hui seuls 7 pays européens, dont la France, exigent que tous les miels conditionnés sur leur territoire fassent clairement mention des pays d'origine. Les autres pays, quant à eux, poursuivent l'affichage de la mention « mélange de miels originaires et non originaires de l'UE ». Cette situation n'est pas favorable aux consommateurs et désavantage nos entreprises nationales.

européen sur le marché du miel avec les marques Lune de Miel® et MIEL l'Apiculteur® ainsi qu'en sirop d'agave avec les marques Sunny Via®, Sunny Bio®. Le groupe Famille Michaud Apiculteurs a lancé en 2000 la marque de sirop d'érable Maple Joe® aujourd'hui exportée dans plus de 60 pays. L'entreprise connaît un succès qui s'explique par une stratégie visionnaire allée à un souci constant de qualité et de transparence. L'entreprise est aujourd'hui dirigée par Marie Michaud - 4ème génération de la famille Michaud.

Contact presse : Agence Vianova – Nadia Hamidouche – hamidouche@vianova-rp.com – 06 77 27 72 13
[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)